



# Karaté Club de Villemoisson-sur-Orge

## Informations inscription

<b>Cotisation annuelle</b>		<b>Horaires de cours</b>
<b>7/9 ans</b>	<b>175 €</b>	<b>Mercredi de 18h00 à 19h00</b>
<b>10/14 ans</b>	<b>225 €</b>	<b>Mercredi et vendredi de 19h00 à 20h00</b>
<b>Adulte A partir de 15 ans</b>	<b>250 €</b>	<b>Mercredi et vendredi de 20h00 à 22h00</b>

La cotisation annuelle comprend l'adhésion à l'association ainsi que la licence de la saison auprès de la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées (FFKDA).  
Le montant de la cotisation est forfaitaire et non-remboursable.

### Comment régler votre cotisation :

Vous pouvez payer en **Espèce ou par chèque** à l'ordre du « Karaté Club Villemoisson » (Possibilité en 3 fois maximum). Le premier chèque sera encaissé dès l'inscription afin de prendre la licence auprès de la FFKDA.

### **Pièces à remettre impérativement pour pouvoir accéder aux cours**

- Le règlement de la cotisation
- Fiche d'Inscription à l'association.
- Fiche « Demande de licence à la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées ».
- Attestation sur l'honneur de réponse au contenu du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou majeur en vue de l'obtention, du renouvellement d'une licence ou de l'inscription à une compétition.

### **Equipements obligatoires pour la pratique du Karaté**



Un Karate-Gi  
**Attention à ne pas acheter de Judo-Gi**

La ceinture est parfois vendue avec le Karate-Gi, sinon elle sera fournie par le club

Pour tous une paire de gants pour le Karaté.

**A partir de 10 ans**, une paire de protège tibias avec protège pieds pour le Karaté. Ils sont vendus dans les deux couleurs choisissez celle que vous voulez.